

100^{ÈME} CONGRÈS NATIONAL À PARIS
RÉSOLUTION GÉNÉRALE

Les DDEN réunis à Paris les 12,13 et 14 juin 2014 pour leur 100^{ème} congrès, rappellent leur engagement à poursuivre leur mission au service de l'école publique. Soucieux de la réussite scolaire de chaque élève, quelle que soit son origine sociale ou géographique, ils attendent une volonté politique forte et des actes en cohérence pour l'avenir de notre jeunesse.

Cette volonté politique doit se traduire par le respect de l'objectif qui a présidé à la mise en place de nouveaux rythmes scolaires.

C'est pourquoi les DDEN refusent que l'organisation des activités périscolaires altèrent, de quelque façon que ce soit, les rythmes et la durée journalière du temps de classe, donc la qualité du travail scolaire. Ils réaffirment leurs exigences :

- Des maîtres en nombre suffisant, formés, pour un enseignement de qualité
- Un temps d'enseignement mieux réparti sur la journée comme sur l'année, ce qui exclut la possibilité de regrouper les activités périscolaires sur une demi journée
- Une meilleure organisation de la scolarisation des enfants en situation de handicap, avec du personnel qualifié, en nombre suffisant, et l'obligation de mettre en accessibilité les locaux accueillant du public
- La possibilité de scolarisation dès 2 ans, dans des conditions d'accueil adaptées
- Un véritable suivi de santé scolaire, outil de prévention

Réaffirmant leur indéfectible adhésion au principe de laïcité et en cohérence avec le préambule de la constitution de la République, qui affirme : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale, » ils redemandent

- L'abrogation des lois Debré, Carle, et de toutes les lois anti-laïques
- L'application intégrale du Code de l'Éducation sur l'ensemble du territoire national

En toute indépendance, au service exclusif de l'intérêt de l'enfant et de la réussite des élèves de l'école de la République, gratuite et laïque, ils restent vigilants, avec un regard critique sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et des activités péri scolaires pour

- Rappeler que l'objectif de cette réforme, d'améliorer la réussite de tous les enfants, doit être respecté
- Réaffirmer le principe de gratuité
- Souligner le risque de marchandisation des activités péri scolaires au bénéfice de groupes ou de particuliers et le risque d'atteinte au principe de laïcité
- Dénoncer l'attribution de fonds publics aux écoles privées qui adopteraient les nouveaux rythmes
- Refuser, à terme, une municipalisation du service public de l'Éducation Nationale

Résolument engagés dans une vision dynamique de l'école, les DDEN souhaitent que la fonction officielle qui leur est dévolue par le Code de l'Éducation soit effectivement reconnue. Ils devraient pouvoir siéger au CEN avec voix délibérative, au Conseil Supérieur de l'Éducation, à la Commission Nationale pour la Réussite Éducative, entre autres.

La Nation doit soutenir son école pour une refondation réussie.

